



Consultation en Physiothérapie

Ouverture

du lundi 24 octobre 2011
au vendredi 27 avril 2012
et
du lundi 25 juin 2012
au vendredi 6 juillet 2012

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h00 à 17h30

Fermeture

Du 24 décembre 2011
au 8 janvier 2012
(vacances de Noël)
et du 6 au 15 avril 2012
(vacances de Pâques)



Les rendez-vous doivent être pris directement auprès des étudiant-e-s,
en téléphonant au cabinet durant les dates et horaires d'ouverture

Cabinet de consultation

022 388 35 19 Sur rendez-vous

Haute école de santé - Genève

Filière Physiothérapie

Rue des Caroubiers 25 / 1^{er} étage

CH - 1227 Carouge



Pour

- Personnes référées avec une prescription médicale par le Service Médical de Premier Recours (SMPR), la Consultation Ambulatoire Mobile de Soins Communautaires (CAMSCO) et le Centre Santé Migrants (CSM) des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).
- Etudiant-e-s et personnels de la Haute école de santé (HEdS) et de la Haute Ecole de Musique, sans prescription médicale.

En dehors des dates d'ouverture de la consultation, téléphoner à l'enseignant responsable (J-L Rossier) au 022 388 34 89 ou au secrétariat : 022 388 34 70

Des rétributions gratuites peuvent être faites pour participer à l'organisation et la gestion des consultations. Elles ne sont pas destinées aux étudiant-e-s.



L'étudiant-e effectue un bilan, puis en fonction des problèmes et attentes identifiés, il-elle proposera un traitement individuel (éventuellement en groupe) adapté.

Le programme proposé est alors négocié avec le ou la patient-e, qui en accepte les conditions définies dans les limites des compétences requises et dans le temps imparti.

L'étudiant-e peut à tout moment inviter le ou la patient-e à consulter un médecin pour effectuer un diagnostic médical s'il-elle l'estime préférable ou nécessaire. Il-elle est en droit d'interrompre alors sa prise en charge.

Le ou la patient-e peut à tout moment négocier les conditions de réalisation du traitement ; il-elle informe l'étudiant-e de ses intentions d'arrêter avant l'échéance définie, le cas échéant.